
ARRETE DU MAIRE
Commune de DREUIL Les AMIENS

Réglementation de la circulation Fête Locale

Le Maire de la Commune de DREUIL Les AMIENS,

Vu le Code des Communes modifié et complété par la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre le déroulement normal de la Fête Locale le **DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023**,

Afin d'assurer la sécurité de la circulation,

- A R R E T E -

Article 1 : Circulation interdite du **DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023 à 8 heures**, jusqu'au **LUNDI 16 OCTOBRE 2023 à 8 heures**, Avenue Victor Hugo, dans la section comprise entre le N° 10 et le N° 28 et allée des Acacias.

Pendant la durée interdite, la circulation sera déviée par l'Allée des Lilas.

Article 2 : Des barrières délimiteront les sections interdites.

Article 3 : Les droits des Riverains seront réservés.

Article 4 : Les Responsables organisateurs de la fête locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DREUIL Lès AMIENS, Le 9 octobre 2023.

Le Maire,
Maria TREFCON

 